

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AOUT 2015



Date de convocation : Le 17 août 2015

la L'an deux mil quinze et le vingt-quatre août, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation et sous la présidence de M. Athanase JEANNE-ROSE, maire.

**Nombre de conseillers municipaux**  
En exercice 33

**PRESENTS :** Adjoints : M. MORIN Simon, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette M. NOLEO Eric, M. ZAIRE Georges, Mme THALY-PONTAT Lysiane, Mme BELLIARD Valentine,

**En début de séance :**  
Présents 25  
Procurations 0  
Absents 6  
Excusés 2

Conseillers municipaux: M. Mathurin BASTE, Mme JOISIN Marie-Yolaine Mme AGEE Marie-Claire, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, Mme GRUTUS Elise, M. COURTINARD Jean-Marc, M. SOLBIAC Honoré M. VERIN Fred, Mme GOLVAT Agnès, Mme DUPUY Olive, M. BOLO Laurent, M. CHARLEC Charlery, NAPOLY Raymond, M. CARIN Michel, Mme Nicole LIPAN, M. JOSEPHINE Adrien M. Hubert BAUBAND, Mme ROBAR Raymonde.

**En cours de séance**  
Présents 27  
Procurations 0  
Absents 4  
Excusés 2

**ABSENTS EXCUSES:** Mme MONDESIR Manuela, Mme DANGLADES Youli

**ABSENTS:** M. MARLET Camille, Mme ARNETON Thérèse, M. PETIT Claude-Henri, Mme LAMIN Marie-José.

**ASSISTANTS** Mme Hermance CHRISTINE (Directrice Générale des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Valentine CILPA (Directrice Générale Adjointe), Mme Linda LONDAS (Directrice des Finances), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice de la réglementation et de la commande publique).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures trente minutes et procède à la désignation d'une secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame GOLVAT Agnès pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**AUTORISATION DE LANCEMENT DES MARCHES PUBLICS POUR LA  
REALISATION DE L'OPERATION INTUTULEE  
« URBANISATION ET LA DEMATERIALISATION DU SYSTEME  
D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH »**

Le Maire expose :

On définit le système d'information comme l'ensemble des ressources permettant de collecter, stocker, traiter et diffuser de l'information. Il convient aujourd'hui de moderniser le Système d'Informations de la Ville de Saint-Joseph, en différentes étapes :

- **Acquisition de matériels informatiques Clients, Serveurs et Réseaux**
  - Il s'agit de procéder au renouvellement du parc Clients et Serveurs et des infrastructures réseaux
  - Estimation : 168 000, 00 € HT
  
- **Acquisition et remise à niveau de systèmes logiciels**
  - Il s'agit de doter la collectivité d'une infrastructure logicielle capable de répondre à ses besoins sur une programmation pluriannuelle ayant une échéance minimale de 5 ans
  - Estimation : 225 000, 00 €
  
- **Mise en place de services informatiques aux usagers**
  - Il s'agit de proposer des services nouveaux à la collectivité en se basant sur le système d'information mis en place avec les 2 précédents marchés
  - Estimation : 58 000, 00 €.

Chaque étape fera l'objet d'autant de marchés que nécessaire et d'une publicité adaptée.

.....  
**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- D'APPOUVER le lancement des marchés afférents à ces dépenses
- DE SIGNER les marchés ainsi que tous les actes y afférents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 24 août 2015

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le



Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage

Pour le Maire,  
et par délégation  
le 2<sup>ème</sup> adjoint

*[Signature]*  
Jeanne CRAMER

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AOUT 2015

Date de la  
convocation :  
Le 09 juin 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-quatre août, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation et sous la présidence de M. Athanase JEANNE-ROSE, maire.

**Nombre de  
conseillers  
municipaux**

En exercice 33

*PRESENTS* : Adjoints : M. MORIN Simon, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette M. NOLEO Eric, M. ZAIRE Georges, Mme THALY-PONTAT Lysiane, Mme BELLIARD Valentine,

**En début de  
séance :**

Présents 25

Procurations 0

Absents 6

Excusés 2

Conseillers municipaux: M. Mathurin BASTE, Mme JOISIN Marie-Yolaine Mme AGEE Marie-Claire, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, Mme GRUTUS Elise, M. COURTINARD Jean-Marc, M. SOLBIAC Honoré M. VERIN Fred, Mme GOLVAT Agnès, Mme DUPUY Olive, M. BOLO Laurent, M. CHARLEC Charlery, NAPOLY Raymond, M. CARIN Michel, Mme Nicole LIPAN, M. JOSEPHINE Adrien M. Hubert BAUBAND, Mme ROBAR Raymonde.

**En cours de  
séance**

Présents 27

Procurations 0

Absents 4

Excusés 2

*ABSENTS EXCUSES*: Mme MONDESIR Manuela, Mme DANGLADES Youli

*ABSENTS*: M. MARLET Camille, Mme ARNETON Thérèse, M. PETIT Claude-Henri, Mme LAMIN Marie-José.

*ASSISTANTS* Mme Hermance CHRISTINE (Directrice Générale des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Valentine CILPA (Directrice Générale Adjointe), Mme Linda LONDAS (Directrice des Finances), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice de la réglementation et de la commande publique).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures trente minutes et procède à la désignation d'une secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame GOLVAT Agnès pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

## DECISION MODIFICATIVE N°1 DE LA VILLE

La présente décision modificative a pour objet d'inscrire les crédits nécessaires à l'urbanisation et la dématérialisation des systèmes d'information de la ville de Saint-Joseph. Le financement de ce projet est arrêté comme suit

Financier	Montant	Pourcentage
Union Européenne	264 875,00	65 %
Conseil régional	61 125,00	15 %
Ville	81 500,00	20 %

Il convient donc de constater ces subventions afin d'inscrire les dépenses relatives à ce projet. La participation de la ville pour un montant de 81 500,00 sera prélevée sur l'opération « Aménagement de la salle de délibération » inscrite au budget pour un montant de 200 000 €.

La décision modificative se présente comme suit :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Chap. Article	Intitulé	Budget principal	Réalisé	Engagé	Solde	DM	Total budget
<b>21</b>	<b>Immobilisat° corporelles</b>	<b>702 497,92</b>	<b>91 597,50</b>	<b>148 194,49</b>	<b>462 705,93</b>	<b>+407 500,00</b>	<b>1 109 997,92</b>
2183	Matériels de bureaux et informatiques	79 748,56	16 087,52	21 247,17	42 413,87	+407 500,00	487 248,56
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>5 453 002,92</b>	<b>1 392 316,79</b>	<b>2 776 640,88</b>	<b>1 284 045,25</b>	<b>-81 500,00</b>	<b>5 371 502,92</b>
2313	Constructions	3 738 032,19	971 928,11	2 208 986,29	557 117,79	-81 500,00	3 656 532,19
<b>Total dépenses de la section d'investissement</b>		<b>8 046 849,00</b>	<b>1 901 395,65</b>	<b>2 987 133,34</b>	<b>3 158 320,01</b>	<b>+326 000,00</b>	<b>8 372 849,00</b>

### RECETTES

Chapi. Article	Intitulé	Budget principal	Réalisé	Engagé	Solde	DM	Total budget
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>2 502 652,78</b>	<b>664 699,00</b>	<b>740 803,17</b>	<b>1 097 150,61</b>	<b>+326 000,00</b>	<b>2 828 652,78</b>
1322	Région	1 521 848,04	583 692,12	481 355,61	456 800,31	+61 125,00	1 582 973,04
1327	Budget communautaire et fonds structurels	59 282,69	45 453,01	0,00	13 829,68	+264 875,00	324 157,69
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>8 046 849,00</b>	<b>718 263,70</b>	<b>1 327 226,07</b>	<b>6 001 359,14</b>	<b>+326 000,00</b>	<b>8 372 849,00</b>

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**D'APPROUVER :**

- L'inscription des dépenses liées au projet d'urbanisation et de dématérialisation des systèmes d'information à l'article 2183 « Matériel de bureaux et informatique » pour un montant de 407 500,00 €.

- Le prélèvement de 81 500,00 € sur le chapitre 23 « Immobilisation en cours » pour la participation de la ville.

- La subvention accordée par la région inscrite à l'article 1322 « Région » pour un montant de 61 125,00 €.

- La subvention accordée par l'Union Européenne inscrite à l'article 1327 « Budget communautaire et fonds structurels » pour un montant de 264 875,00 €.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 24 août 2015

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le

Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage



Pour le Maire,  
et par délégation  
le 2<sup>ème</sup> adjoint

*Jeannette CRAMER*  
Jeannette CRAMER